



Commune de Prez

## Procès-verbal de la séance n° 6 du Conseil général du lundi 14 décembre 2020

Heure de début : 19:00 • Heure de fin 21:05 h • Lieu : Salle de Prez-vers-Noréaz

- Présidence :** Mme Claudine Perroud, Présidente
- Conseil général :** 30 conseillères et conseillers généraux (selon appel nominal, point 0.1)
- Excusé/s :** -
- Absent :** -
- Conseil communal :** M. David Bonny, Syndic, Mme Isabelle Staub Barbey, Vice-Syndique, Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, Suzanne Morel, M. Pierre Bovet
- Invités :** M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty  
Mme Nicole Zimmermann, représentante de l'OFEN  
M. Walter Kubik, représentant de l'association Cité de l'énergie  
Mme Lena Moser, conseillère et coach pour le label Cité de l'énergie

### 0 Ouverture de séance

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assistance et constate qu'il n'y a pas de membre du public dans l'assistance ni de représentant de la presse.

Madame Claudine Perroud souhaite la bienvenue aux invités appelés à s'exprimer en première partie de séance dédiée à la remise du label Cité de l'énergie et rappelle que la partie formelle de la séance débutera après la remise du label Cité de l'énergie.

### 1 Remise du label Cité de l'énergie

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Olivier Curty.

Monsieur Olivier Curty prend la parole en remerciant l'assistance de l'invitation. La politique énergétique 2020 de la Confédération fixe aujourd'hui des priorités claires, notamment pour sortir

de la dépendance aux énergies fossiles polluantes. Cette politique doit maintenant être concrétisée. On peut citer la sortie du nucléaire, ainsi que des mesures de réduction de la consommation, d'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et de développement des énergies renouvelables. Le canton de Fribourg est à cet égard un canton très ambitieux avec par exemple des programmes de rénovation de bâtiments, de géothermie profonde ou encore des projets de parcs éoliens dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal. Monsieur le Conseiller d'Etat relève l'adéquation des objectifs de la commune avec la politique de transition énergétique avec déjà des réalisations exemplaires telles que la centrale à biogaz de Seedorf ou le chauffage à distance. Le label Cité de l'énergie est amplement mérité. Il encourage la commune de Prez à rejoindre peut-être un jour le cercle des collectivités publiques certifiées GOLD, il y en a deux actuellement dans le canton de Fribourg, Bulle et Châtel-Saint-Denis. Dans l'ensemble, la politique de transition énergétique du canton représente aussi des opportunités économiques pour nos PME et des investissements dans de nouveaux secteurs d'activités innovants. L'exemplarité est un motif d'adhésion et dans ce sens le label obtenu ce soir est également un message important d'encouragement à s'engager de manière durable pour ces objectifs énergétiques.

Madame Claudine Perroud passe la parole à Madame Nicole Zimmermann, représentante de l'office fédéral de l'énergie.

Madame Zimmermann rappelle plusieurs événements récents marquants : 2011 Fukushima, 2017 nouvelle loi sur l'énergie, 2019 des jeunes dans la rue pour le climat, 2020 nouvelle loi sur le CO2. En moins de 10 ans, le monde a changé, nos idées ont changé (qui pensait il y a une année à des taxes sur les billets d'avion), nos vies ont changé. Ou nous avons dû changer nos vies. Ces changements ambitieux dans nos objectifs énergétiques et climatiques, ces perturbations dans notre vie de tous les jours, ne doivent pas faire passer au second plan l'engagement exemplaire des communes de notre pays. A la fin 2020, environ 470 communes détiennent le label Cité de l'énergie et 67 la plus haute distinction : le label GOLD. L'Office fédéral de l'énergie et son programme SuisseEnergie tiennent à féliciter la commune de Prez pour son label Cité de l'énergie. Il n'est sans doute pas toujours facile de convaincre l'exécutif d'une commune, voire son législatif, de voter des mesures, de voter des budgets pour d'abord savoir l'énergie que l'on consomme, pour la diminuer, favoriser les énergies renouvelable et informer sa population. Madame Zimmermann félicite donc tout spécialement la commune pour son engagement et pour les résultats obtenus. A Berne, nous n'élaborons pas que des théories et des lois. Nous soutenons concrètement – financièrement - les projets des communes dans le domaine de l'énergie. Et nous soutenons aussi des soirées d'information que les communes organisent pour leur population, par exemple dans le domaine de l'énergie solaire ou pour informer sur le changement des chauffages fossiles versus des chauffages aux énergies renouvelables. Sans oublier bien sûr des subventions si vous rénovez votre maison. Informez votre population, profitez des subventions qui existent et continuez à vous engager !

Madame Claudine Perroud passe la parole à Monsieur Samuel Gendre, Président de la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité de la commune de Prez.

Monsieur Samuel Gendre explique son plaisir un peu cocasse à l'occasion de cette remise du label Cité de l'énergie, celle-ci devant se dérouler dans la salle communale actuelle de Prez-vers-Noréaz, un des bâtiments les plus énergivores de la commune. Cela illustre parfaitement la situation qui est celle de la commune de Prez, bonne élève pour certains aspects, et perfectible pour d'autres

comme on peut le voir aussi sur le diagramme projeté à l'écran. La certification que l'ancienne commune de Noréaz avait obtenue a, par conséquent, pu s'étendre à l'ensemble de la nouvelle commune dès sa première année, et Prez livre de bons résultats pour une commune qui vient de naître. L'obtention du Label Cité de l'énergie vient très justement récompenser les efforts réalisés jusqu'ici. Il convient de souligner l'excellent travail des personnes impliquées dans ce processus. Monsieur Samuel Gendre remercie notamment Madame Lena Moser, notre conseillère-coach, ainsi que les membres de la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité. Mais loin d'être un aboutissement, une fin en soi, le label Cité de l'énergie apparaît davantage comme un encouragement à porter plus loin les réflexions de la commune de Prez dans son rapport avec l'énergie et il nous tiendra à cœur de suivre les pistes d'améliorations identifiées afin de progresser et de *préserver*, avec un « z », notre avenir. Monsieur Samuel Gendre remercie les invités présents et passe la parole à Monsieur Walter Kubik, parmi nous ce soir pour représenter l'Association Cité de l'énergie.

« En tant qu'ambassadeur de l'Association Cité de l'énergie, c'est un l'honneur et un grand plaisir de remettre à la commune de Prez le certificat Cité de l'énergie ; je vous remercie de l'invitation. Prez s'est fixé des objectifs ambitieux mais réalistes pour les prochaines années. Pour cela, je vous souhaite de la persévérance et beaucoup de succès.

Permettez-moi de faire quelques remarques sur la situation énergétique de la planète et, d'autre part, sur la manière dont Prez comme Cité de l'énergie peut s'en accommoder.

Du point de vue de la situation énergétique de la Terre, depuis dix mois, le grand thème dans le monde entier est la pandémie du Corona. Il semble que le changement climatique et le problème des ressources aient été relégués au second plan, pourtant le changement climatique affectera la vie sur terre bien plus que le virus. Mais les Cités de l'énergie n'ont pas besoin de sauver le monde, elles ont des tâches très différentes. Je propose donc de considérer le changement climatique tout simplement à partir de Prez.

Le renouvellement énergétique se produit, d'une part, par la lumière et la chaleur du rayonnement, indirectement par le cycle de l'eau, le vent et toutes les formes de vie végétale, animale et humaine. Ces ressources, d'un point de vue humain, sont inépuisables, c'est pourquoi nous les appelons renouvelables. D'autre part, pour couvrir nos besoins quotidiens, notre vie d'aujourd'hui dépend en grande partie des matières premières non renouvelables. La dépendance de ces ressources en énergie non renouvelables deviendra un fardeau majeur à long terme. La dépendance c'est qu'on ne peut pas décider soi-même ; nous devons nous libérer de ces contraintes, gagner la liberté et l'indépendance.

### Rôle des Cités de l'énergie

La gestion de la qualité de Cité de l'énergie est l'outil approprié pour parvenir à se libérer des dépendances et à créer des conditions qui permettent à tous ses habitants d'être le plus indépendants possible.

Voici quelques bons exemples de la Cité de l'énergie de Prez :

1. Aménagement du territoire : en fusionnant les villages, vous avez non seulement créé les conditions d'une administration plus efficace, mais aussi offert la possibilité de concentrer

intelligemment la croissance sur quelques points clés. Cela permettra de préserver le paysage et les villages, mais aussi de créer de bonnes conditions pour un service public efficace, pour l'approvisionnement et l'élimination, les transports publics, les écoles.

2. Bâtiments communaux et équipement : les améliorations techniques apportées aux bâtiments, aux véhicules et aux installations réduisent la demande d'énergie de façon permanente. Les mesures que vous prenez dans le cas des bâtiments municipaux devraient réduire au minimum la demande de combustibles fossiles.
3. Mobilité : Prez est une commune rurale qui ne dispose pas de sa propre liaison ferroviaire et qui est desservie par les lignes de bus TPF.

Vous montrez de manière exemplaire, que les Cités de l'énergie connaissent leurs possibilités et qu'elles sont actives dans tous les domaines importants de leur propre développement.

Cher-ères habitant-e-s de Prez, Cité de l'énergie est un élément important de la politique énergétique suisse. Le programme est largement soutenu par l'engagement des autorités, des organisations et des individus dans les communes. L'association Cité de l'énergie et la commission du label garantissent la qualité du label à long terme. Les efforts des Communes et le soutien de la Confédération et des Cantons paieront ; la faible dépendance aux matières premières non renouvelables, en particulier fossiles, deviendra certainement un avantage de premier ordre au cours des prochaines décennies. Par conséquent, préparez-vous à ces temps nouveaux et créez les meilleures conditions possibles pour les gens qui vivent et travaillent ici,

- d'une part, en réduisant les besoins grâce à l'aménagement du territoire, l'amélioration des constructions, des véhicules et des installations, et
- d'autre part, en utilisant les différentes formes d'énergie solaire et géothermique, et n'oubliez pas que le travail de la pensée et de l'action est aussi une forme d'énergie renouvelable !

Nous en revenons ainsi aux grands problèmes de l'humanité : se débarrasser des dépendances et développer ou utiliser les techniques nécessaires, ne se fera pas seulement à Prez. Telle une pièce du puzzle, elle correspond très étroitement aux efforts nationaux et mondiaux pour atteindre les objectifs en matière de CO2 et de climat. Je remercie les autorités communales et la population pour leur engagement dans le cercle des 454 Cités de l'énergie suisses, en les encourageant à continuer sur cette voie. »

Madame Claudine Perroud passe ensuite la parole à Madame Lena Moser, conseillère et coach de la commune pour le label Cité de l'énergie. Celle-ci remercie la commission de l'énergie pour sa précieuse collaboration ainsi que Madame Isabelle Staub Barbey pour l'impulsion donnée au départ grâce à l'expérience acquise avec l'ancienne commune de Noréaz, qui était la plus petite commune de Suisse à détenir le label Cité de l'énergie depuis l'année 2016. Dans le cadre du travail effectué, quatre séances intenses ont eu lieu avec la commission de l'énergie dont trois en trois semaines, où l'on a vu une très belle motivation, des réponses aux informations demandées et des réflexions poussées. A partir de là, l'état des lieux a été terminé, le programme de politique énergétique et le plan d'actions ont pu être établis. Bravo et merci à la commission de l'énergie : M. Bonny, M. Gendre, M. Trotti, Mme Cotting, Mme Chabloz, M. Ramalho, M. Vuarnoz et M. Zürcher. Merci à M. Gendre qui a été d'accord de prendre la présidence de la commission de

l'énergie et qui a été au service de celle-ci par sa disponibilité et sa réactivité. Merci à M. Bonny pour son aide pour la coordination et les réponses rapides. Madame Lena Moser relève n'avoir jamais effectué un tel travail en si peu de temps. C'est bien grâce à la précieuse collaboration que la tâche a pu être accomplie, à l'image de la dynamique exceptionnelle de cette nouvelle commune de Prez, inspirant confiance pour la suite du cheminement à parcourir. Quant à elle-même, Madame Lena Moser annonce qu'elle quitte son activité de conseillère Cité de l'énergie fin 2020 et relève le plaisir de pouvoir le faire en terminant sur un tel succès.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur David Bonny, Syndic de la commune de Prez. Monsieur David Bonny réitère ses vifs et chaleureux remerciements aux invités pour leur présence, ici ce soir à Prez pour marquer ce moment de réussite. Une présence remarquable et appréciable avec les conditions sanitaires actuelles. Cette présence démontre aussi toute l'importance d'un label Cité de l'énergie pour une commune et nous sommes très fiers de pouvoir marquer cette certification qui est la première de la toute nouvelle commune avec vous. Merci ! Cette réussite est méritée. Monsieur David Bonny rappelle que nous avons depuis une décennie, dans nos anciennes communes respectives, une volonté commune de faire toujours mieux en matière d'énergie. Cette volonté, nous l'avons concrétisée avec l'élaboration des plans communaux des énergies dans les anciennes communes respectives, puis l'ancienne commune de Noréaz a obtenu brillamment en 2016 le label Cité de l'énergie tout en détenant, en plus, le record d'être la plus petite commune de Suisse à le décrocher. Bravo ! Et notre volonté d'aller de l'avant avec les énergies renouvelables et une meilleure efficacité énergétique s'est affichée clairement dans les urnes lors du scrutin fédéral du 21 mai 2017 concernant la stratégie énergétique 2050. Ce jour-là, la Confédération disait oui à 58.2% et nos anciennes communes affichaient clairement la couleur, à Prez-vers-Noréaz, c'était oui à 70.45%, à Corserey, oui à 71.07% et à Noréaz, oui à 72.51% ! Quels magnifiques résultats. Voici la preuve, si l'en fallait une, de la véritable envie des autorités communales et de la population de s'engager pour un avenir énergétique meilleur et ce n'est pas un leurre. Cette preuve est confirmée aujourd'hui, en ce 14 décembre 2020, avec l'obtention officiel du label Cité de l'énergie qui réjouit toute la commune. Ce label officiel certifie que la commune est exemplaire dans sa politique énergétique. Monsieur David Bonny exprime ses remerciements à toutes les personnes qui ont participé à cette réussite, tout d'abord le Conseil général qui a donné sa confiance en acceptant, avec un grand enthousiasme et à l'unanimité, une commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité sur proposition du Conseil communal le lundi 9 mars dernier. Un des objectifs évoqués, lors de cette élection, était d'obtenir le label Cité de l'énergie pour la nouvelle commune de Prez et aujourd'hui c'est mission accomplie. C'est une belle réussite collective, encore merci au président Monsieur Samuel Gendre et à tous autres les membres de la commission, au Conseil communal, aux employés communaux qui ont souvent été sollicités, eux aussi, pour transmettre des informations et un grand merci, tout particulièrement, à Mme Lena Moser, conseillère Cité de l'énergie mandatée par la commune et qui, très patiemment, nous a coachés au fil des mois pour compléter les nombreux formulaires indispensables à l'analyse de l'obtention ou non du label. Au résultat final, c'est oui pour l'obtention du label à 58.5%. Cependant, au travers des divers échanges et séances intenses de la commission, nous avons pu mesurer encore tout le travail que nous avons à réaliser dans la commune dans le futur, en particulier pour certains de nos bâtiments dont celui-ci, la salle communale de Prez-vers-Noréaz, qui s'avère être une vraie passoire énergétique malheureusement. Nous nous sommes aussi engagés à faire de nombreux efforts en matière de politique énergétique, tout cela aura un coût. Il ne faudra pas l'oublier au moment de l'acceptation

des budgets de la commune de Prez. Pour conclure, nous retiendrons qu'en pleine pandémie mondiale, et alors que la commune n'a même pas une année de vie, nous décrochons ce soir le label « Cité de l'énergie » pour quatre ans. C'est une très belle réussite. Faisons tout pour améliorer dans le futur notre efficacité énergétique et désormais, grâce à ce label, « Preservons notre avenir ! ». Monsieur Bonny présente à l'assistance le label « Cité de l'énergie » reçu ce jour, et que la population retrouvera au bureau communal.

Madame Claudine Perroud remercie les invités pour leurs interventions très appréciées. Elle leur souhaite une bonne rentrée, de belles fêtes de fin d'année et leur adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021. Les invités quittent la salle communale.

La Présidente poursuit la séance avec la partie formelle prévue. Elle rappelle que Monsieur Tobie Fornerod, administrateur ad intérim, assure la partie rédactrice de cette séance. Celle-ci a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par lettre personnelle adressée au moins 10 jours à l'avance, par courriel, par avis dans la FO du 19 juin 2020, et sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation.

#### 0.1 Appel nominal

Monsieur Tobie Fornerod effectue l'appel nominal. Tous les 30 membres du Conseil général sont présents. Le quorum est atteint. La majorité absolue est de 16.

#### 0.2 Scrutateurs

Les 4 scrutateurs pour la séance sont Mesdames Céline Chabloz et Sylvie Schwab, ainsi que Messieurs Christian Carrel et Mattia Bosco. Ils se sont réparti les tables pour le comptage des voix.

Cette séance est enregistrée et l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal.

#### 0.3 Ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Remise du label Cité de l'énergie
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020
3. Informations du Bureau
4. Procédure de vote lors de la séance
5. Règlement sur la prise en charge des soins dentaires
6. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens
7. Budget 2021
  - 7.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 7.2 Nouveaux investissements
    - a) Achat de 7 ordinateurs portables pour le télétravail du personnel communal

- b) Création d'un sentier de liaison entre les 3 villages
- c) Secteur Noréaz : Rte Sous Pierraz – réfection
- d) Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des Chênes – trottoir et tapis de finition
- e) Secteur Prez-vers-Noréaz : Eclairage public – Rte des Combes – LED et éclairage dynamique
- f) Secteur Noréaz : Rte de Seedorf – réfection
- g) Achat d'un véhicule édilitaire
- h) Phase I PIEP – infrastructure
- i) Phase I PIEP – gestion
- j) PIEP – harmonisation
- k) Mise en place du SIT
- l) Secteur Noréaz : Le Dormiau – collecteur EU et dessableur
- m) Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des Combes – collecteur EC
- n) Phase I – PAL Prez
- o) Phase II – PAL Prez
- p) Secteur Prez-vers-Noréaz : Administration – rénovation du toit du bâtiment
- q) Secteur Corserey : Bâtiment scolaire – rénovation appartement
- r) Secteur Noréaz : Complexe communal – achat de penderie

### **7.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

#### **8 Désignation de l'organe de révision des comptes de la Commune**

#### **9 Modifications des statuts du Réseau Santé de la Sarine**

#### **10 Informations du Conseil communal**

#### **11 Questions et propositions**

#### **12 Divers**

Mme la Présidente fait part d'un courrier reçu de la part du Conseil communal à propos du point 7 de l'ordre du jour et passe la parole à M. le Syndic David Bonny. Ce dernier relève que la commission financière a demandé de nombreuses précisions et compléments d'information lors des séances de préparation. Aussi, afin de pouvoir y répondre, le Conseil communal propose de ne pas traiter ce point ce soir et de le reporter à une séance ultérieure.

M. François Trotti, à titre personnel, explique qu'un travail d'analyse important a déjà été fait. Il se demande s'il est judicieux de gaspiller de l'énergie pour peaufiner ce budget vieille formule. Ne vaudrait-il pas mieux consacrer ces ressources pour le prochain lors de la mise en œuvre du MCH2 ? Il précise toutefois que si le budget risquait d'être refusé lors de la session actuelle, alors il vaudrait mieux le reporter.

M. Pierre-Alain Egger, au nom de la commission financière, explique qu'il est préférable de laisser du temps pour préciser les questions encore ouvertes et donc de reporter ce budget, et éviter ainsi de refuser le budget ce soir.

M. Ludovic Paratte, en tant que président de la commission financière, relève que le déficit prévu d'environ CHF 550'000 est important, peut-être trop. De plus, il n'y a toujours pas de proposition de plan financier à 5 ans. Il faut aussi essayer d'éviter une future hausse des impôts. Raison pour laquelle la commission financière, dans son rapport, propose soit le refus du budget ce soir, soit

son report.

Mme Claudine Perroud explique que le report de budget doit être accepté par la Préfecture, ce qui est possible. Mme la Présidente passe au vote sur la proposition de report du point 7 concernant le budget.

La proposition de report de l'examen du budget récolte 27 voix favorables sur 30. Elle est acceptée.

## 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020

Ce procès-verbal était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance. M. Pierre-Alain Egger relève, au point 5 à la page 8, concernant le bénéfice de la commune, que le total des charges est en millions et non pas en milliards. Cette coquille sera corrigée.

M. Pierre Bovet, pour la page 11 dernier paragraphe, explique qu'il s'agit de la propreté des travaux et non celle des camions.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres remarques quant au procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Elle passe au vote en invitant les membres à le faire à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020 est accepté à l'unanimité avec les précisions demandées.

## 3 Informations du Bureau

### 3 a) Outil de partage informatique

Madame Claudine Perroud explique que, lors de la séance du 15 octobre 2020, Monsieur Mario Ramalho a fait une proposition au Conseil général, concernant un outil informatique qui permettrait aux conseillères et conseillers généraux de partager les documents internes. Cette proposition est inscrite dans le fichier des propositions du Conseil général. Le Bureau s'est penché sur cette demande et a décidé d'y donner suite. L'outil informatique Office 365 améliorerait la collaboration et le travail du conseil général. Cette solution ne serait pas nécessairement liée à T2i. C'est un outil collaboratif basé sur le site web, la messagerie et la possibilité d'éditer des fichiers. L'objet suivant est ainsi transmis au Conseil communal : demande d'offres pour une solution Office 365 version administration publique, et étude de faisabilité de l'introduction d'un tel système (estimation des coûts, de l'installation et du fonctionnement).

Madame Claudine Perroud relève également, concernant la situation actuelle avec T2i, qu'une rencontre aura lieu le 17 décembre 2020, suite aux doléances reçues en séance du Conseil général du 15 octobre dernier, à propos des problèmes que des conseillères et conseillers ont eus avec la solution actuelle. M. Friderici et elle-même seront présents à cette rencontre.

### 3 b) Constitution d'une commission spéciale

Selon le futur règlement du Conseil général, le Bureau a la possibilité de constituer des commissions ad hoc. Madame Perroud explique qu'il faut constituer une telle commission pour l'analyse du règlement du personnel communal qui est en cours d'élaboration et sera soumis



prochainement pour approbation au Conseil général. Le Bureau propose une commission à 4 membres : Corserey : 1 personne, Noréaz : 1 personne, Prez-vers-Noréaz : 2 personnes. Les personnes désignées par les groupes sont les suivantes : pour Corserey, Mme Sylvie Schwab, pour Noréaz, M. Claude Friderici, pour Prez-vers-Noréaz, MM. Thierry Haas et Samuel Gendre. La commission ad hoc est ainsi prête à siéger.

### 3 c) Calendrier provisoire 2021

Madame Claudine Perroud explique que les élections communales auront lieu le 7 mars 2021, le 2<sup>e</sup> tour le 28 mars 2021. Les assermentations auront lieu le 24 avril 2021 pour le Conseil communal et le 8 mai 2021 pour le Conseil général. Le Bureau propose des dates pour les séances de 2021. Celles-ci pourront être modifiées si nécessaire. En début d'année 2021, une séance pour le budget ; puis une séance pour l'approbation des comptes 2020 le jeudi 22 avril 2021, une séance de constitution du nouveau Conseil général le jeudi 20 mai 2021, puis quatre séances les jeudi 1 juillet 2021, jeudi 23 septembre 2021, jeudi 4 novembre 2021 et jeudi 16 décembre 2021, dont l'une d'elles serait une séance de réserve.

## 4 Procédure de vote lors de la séance

Madame la Présidente explique la raison d'être de cette proposition de règle de vote en l'absence du règlement du Conseil général à venir. Elle doit permettre de clarifier et simplifier le procédé lorsqu'il s'agit de départager plusieurs propositions. Elle explique le fonctionnement de cette règle comme suit :

### 4 a) Vote sur les amendements :

En les votant les uns après les autres (maximum 3), ou en les opposant les uns aux autres (4 et plus), retenir la proposition qui a obtenu le plus de voix. Chaque personne ne vote que pour l'un des amendements.

### 4 b) Vote sur la proposition officielle :

Si obtention de la majorité, c'est terminé.

### 4 c) Vote sur l'amendement retenu (si pas de majorité sous b) :

Si égalité avec le nombre de voix de b), la présidente tranche.

Cette proposition n'appelant ni remarques ni questions est soumise à approbation du Conseil général.

La procédure de vote est acceptée à l'unanimité.

## 5 Règlement sur la prise en charge des soins dentaires

La parole est donnée à Mme Isabelle Bersier, conseillère communale responsable du dicastère. Cette dernière se réfère au message transmis et le résume. Elle ajoute que le remboursement des frais auprès des médecins privés serait possible à hauteur des frais correspondant aux médecins scolaires.

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, demande si ce type de règlement est habituel. Mme Isabelle Bersier répond que c'est une obligation légale. M. Pierre-Alain Egger relève que ce règlement

semble exister pratiquement dans la même version dans toutes les communes.

Il n'y a pas d'autre question. Madame la Présidente passe au vote.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

## 6 Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Madame la Présidente donne la parole à M. Pierre Bovet, conseiller communal responsable du dicastère. M. Pierre Bovet résume le message transmis et demande s'il y a des remarques.

M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe Corserey, explique que la mise en forme de l'art. 7 du projet de règlement devrait être revue.

Concernant les lieux soumis à restrictions, il semble qu'il y ait une répétition dans les termes et concernant les places de jeux, l'interdiction semble une mesure exagérée. L'obligation de tenir le chien en laisse devrait être suffisante. De plus, l'expression « alentours » est trop vague. M. Guy-Lou Vuarnoz relève aussi qu'il est difficile de trouver un lieu où laisser les chiens libres. Or, l'art. 71 de la loi sur les animaux impose de laisser les animaux libres un certain temps. Le groupe de Corserey soumet ainsi la proposition d'amendement suivant : la mise en forme de l'art. 7 est améliorée, la mesure d'interdiction des chiens mentionne « locaux communaux et enceintes des écoles ».

Mme Claudine Perroud observe qu'il y a redondance entre certains termes. M. Pierre Bovet prend la parole et relève qu'il faudrait préciser « locaux publics communaux » et « enceintes des écoles » comme lieux où les chiens sont interdits. Pour les places de jeux, terrains de sport et cimetières, ils seraient obligatoirement tenus en laisse. Les sentiers pédestres ne seraient pas concernés par cette mesure.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, explique qu'on pourrait distinguer entre les places de jeux des écoles et les autres places de jeux, concernant les mesures qui doivent s'y appliquer.

Mme Sarah Ducommun, à titre personnel, relève qu'un chien peut être correctement tenu en laisse dans un quartier d'habitation, cela ne pose pas de problème. Il faut par contre le lâcher sur un chemin approprié.

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, demande s'il n'y a pas une loi ou une disposition générale qui oblige à tenir le chien en laisse, et pourquoi la commune doit élaborer un tel règlement communal. M. Pierre Bovet répond que le règlement communal complète les autres législations.

M. André Robatel, à titre personnel, explique qu'il maintiendrait l'interdiction des chiens dans les places de jeux. M. Samuel Gendre, à titre personnel, explique que la question des quartiers ou des places privées pourrait être réglée avec des mesures prises au niveau des quartiers d'habitation. M. François Trotti, à titre personnel, propose de ne pas préciser les lieux d'interdiction pour garder une marge de manœuvre visant à interdire au cas par cas les chiens en différents lieux par décision du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, explique que dans les quartiers d'habitations, les chiens devraient être tenus en laisse, et qu'une réglementation communale est nécessaire. M. Guy-Lou Vuarnoz répond que les chiens peuvent être sous contrôle sans être en laisse. Ce n'est pas du vagabondage.

Mme la Présidente propose de voter la proposition finale, résumée par M. Pierre Bovet, qui limite l'interdiction des chiens aux « locaux publics communaux » et aux « enceintes des écoles ». L'obligation de tenir les chiens en laisse se limiterait aux « places de jeux, terrains de sport, cimetières ».

Cette proposition est acceptée par 23 voix favorables sur 30.

## 8 Désignation de l'organe de révision des comptes de la Commune

La parole est donnée à M. Ludovic Paratte, président de la commission financière. Des offres ont été demandées à différentes fiduciaires ayant de l'expérience avec les communes. Une comparaison systématique a été réalisée concernant les prestations et les tarifs. Il en ressort que la fiduciaire BDO est celle que la commission financière propose de choisir pour lui confier le mandat de révision des comptes de la commune.

M. René Berset, à titre personnel, demande à connaître les devis des autres fiduciaires. M. Ludovic Paratte énumère les devis des autres fiduciaires.

M. Yannick Ducommun, à titre personnel, demande si d'autres communes connaissent la fiduciaire BDO. Mme Suzanne Morel répond que les trois anciennes communes n'ont pas d'expérience avec BDO. M. Ludovic Paratte répond que BDO révisé 17 communes actuellement. Mme Suzanne Morel demande si l'offre BDO a été faite au forfait. M. Ludovic Paratte répond que c'est le cas, l'offre étant constituée d'une composante au forfait et d'une composante au tarif horaire. M. Réginald Sapin, à titre personnel, considère que le prix est intéressant. M. Pierre-Alain Egger explique qu'un important travail d'analyse a été fait, et que la fiduciaire BDO a convaincu.

Mme Claudine Perroud passe au vote.

La proposition est acceptée par 29 voix sur 30.

## 10 Modifications des statuts du Réseau Santé de la Sarine

Mme la Présidente donne la parole à Mme Isabelle Bersier, conseillère communale en charge du dossier, qui la transmet à M. Réginald Sapin, en qualité de membre du comité. La modification de la limite d'endettement est nécessaire afin de financer plusieurs projets actuellement en discussion.

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, demande les conséquences pour la commune. M. Réginald Sapin répond que les coûts vont augmenter. Mme Isabelle Bersier explique que la population vieillit et qu'un ensemble de solutions seront mise en place à domicile, dans la vie quotidienne, et non seulement en institution.

M. Ludovic Paratte demande quelle est la situation financière actuelle des homes. M. Réginald Sapin répond qu'actuellement tous les homes sont bénéficiaires. M. André Robatel, à titre personnel, demande quelle est la conséquence d'un refus de cette modification. Mme Isabelle Bersier répond qu'il est difficile de répondre de manière précise.

Mme la Présidente passe au vote.

Les nouveaux statuts du Réseau Santé de la Sarine sont acceptés à l'unanimité.

## 10. Informations du Conseil communal

M. David Bonny, Syndic, prend la parole. Concernant les sentiers reliant les villages, une discussion a eu lieu avec Fribourg Région. Une seconde rencontre aura lieu avec un représentant de Fribourg Rando, M. Christian Raemy. Mme Claudine Perroud participera à ce groupe de travail, comme déléguée de la paroisse qui est impliquée dans un projet similaire pour l'Unité pastorale de Notre-Dame de la Brillaz.

Au sujet de l'office de poste de Prez, la Postcom maintient son objectif de fermer l'office. La procédure est toutefois toujours en cours et le Conseil communal est invité à transmettre une détermination d'ici le mois de janvier 2021.

Concernant le bulletin d'information communal, le Conseil communal est très heureux d'avoir publié le premier numéro de la nouvelle commune, au début du mois de décembre. La formule choisie semble donner satisfaction.

Pour les bons de 30.-, M. David Bonny observe un bon déroulement de cette action avec de nombreux remerciements qui parviennent au secrétariat, tant à l'attention du Conseil communal que du Conseil général.

Le wifi est maintenant installé dans la salle communale de Prez-vers-Noréaz, à la grande satisfaction des utilisateurs.

M. David Bonny explique également que M. Tobie Fornerod effectue sa dernière séance. Il terminera à la fin de cette année. Mme Marlyse Dubey reprendra le poste d'administratrice communale, Mme Nicole Rossier deviendra caissière communale.

## 11 Questions et propositions

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, demande si les commerçants peuvent amener leurs bons au guichet de la commune. C'est le cas.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, explique que la commune renégocie ses contrats pour l'élimination des déchets. Il serait dommage d'amener ces déchets dans un autre canton, il faudrait s'assurer qu'ils soient éliminés à la SAIDEF. Il faut rester attentif aux problèmes des autres chaînes de recyclage.

## 11 Divers

M. Christian Carrel donne une information sur les activités de la commission des infrastructures et des transports scolaires durant cette année, en rappelant les membres de cette commission. Concernant le nouveau bus scolaire, il est actuellement transformé pour installer une cloison entre le poste de conduite et l'espace passagers.

Concernant le cercle scolaire avec Ponthaux, l'entente a été prolongée à l'été 2021. Les équipes de l'AES sont maintenant au complet mais la situation pourrait évoluer rapidement. Concernant les chauffeurs, le remplacement de M. Zbinden doit être envisagé.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, explique que l'oriflamme posé au lampadaire près de l'église est une initiative de la Cigonia. Concernant la prochaine séance de Conseil général, il faut bien préparer les budgets. Une date courant février 2021 est possible et doit pouvoir permettre d'être prêt pour cet examen, la Préfecture peut l'autoriser.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les personnes présentes de leur engagement et de leur participation à cette séance et souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous. La date de la prochaine séance sera communiquée dans les meilleurs délais.

Il est 21h05 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

Le secrétaire ad interim



Tobie Fornerod

La Présidente



Claudine Perroud